

PRÉFET DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

**ATS**  
**ADMINISTRATION TERRITORIALE**  
**DE SANTE**  
**Service Santé-Environnement**

Saint-Pierre, le 1<sup>er</sup> octobre 2014

**Le Préfet communique :**

**RÉSULTATS D'ANALYSES DES CONTRÔLES SANITAIRES**  
**DES MILIEUX ET MODES DE VIE**

Le service Santé-Environnement de l'Administration Territoriale de Santé (ATS) assure les contrôles sanitaires des milieux et modes de vie prévus par le code de la santé publique.

Il s'agit notamment des contrôles sanitaires suivants :

- **Eaux destinées à la consommation humaine**
- **Eaux de baignade**
- **Eaux de piscine**
- **Coquillages de la pêche à pied de loisir**

Les résultats d'analyses de ces contrôles sanitaires sont des données publiques et doivent être portés à la connaissance de la population conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

En métropole et dans les départements d'outre-mer, ces résultats d'analyses sont consultables par le biais des sites internet nationaux ci-après :

- [Eau potable](#)
- [Eau de baignade](#)
- [Eau de piscine](#)
- [Coquillage de la pêche à pied de loisir](#)

A Saint-Pierre et Miquelon, à ce jour, il n'est pas possible de faire figurer les résultats d'analyses de ces contrôles sanitaires dans ces sites internet.

**C'est pourquoi, afin de mieux informer le public, le service Santé-Environnement de l'ATS met en ligne depuis ce mois l'ensemble des résultats d'analyses de ces contrôles sanitaires par le biais du portail internet des services de l'Etat à Saint-Pierre et Miquelon, rubrique « [Publications, annonces & avis](#) ».**

Dans l'attente d'une intégration des résultats de ces contrôles sanitaires aux systèmes d'information nationaux, cette rubrique est mise à jour régulièrement.

En cas d'urgence liée à une dégradation de la qualité de ces milieux susceptible de porter atteinte à la santé des usagers, la population est informée en temps réel par tout moyen approprié.